



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R02-2024-056

PUBLIÉ LE 20 FÉVRIER 2024

Sommaire

ARS /

R02-2024-02-19-00002 - Décision N°ARS 2024-11 du 19 février 2024 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique au sein de la Direction de l'offre de soins et de l'autonomie (DOSA) (14 pages) Page 3

DEAL / STMS

R02-2024-02-09-00008 - Arrêté portant retrait de l'autorisation d'exercer et radiation au registre des entreprises de transports de COROSINE SERGE PHILIPPE (1 page) Page 18

R02-2024-02-09-00005 - Arrêté portant retrait de l'autorisation d'exercer et radiation au registre des entreprises de transports de DAGISTE JEAN-CLAUDE (1 page) Page 20

R02-2024-02-09-00004 - Arrêté portant retrait de l'autorisation d'exercer et radiation au registre des entreprises de transports de personnes de SUD COOPÉRATIVE MADININA TRANSPORTS (1 page) Page 22

R02-2024-02-09-00007 - Arrêté portant retrait de l'autorisation d'exercer et radiation au registre des entreprises de transports de PINVILLE HELIER EDOUARD (1 page) Page 24

R02-2024-02-09-00006 - Arrêté portant retrait de l'autorisation d'exercer et radiation au registre des entreprises de transports de TASTET (1 page) Page 26

ARS

R02-2024-02-19-00002

Décision N°ARS 2024-11 du 19 février 2024
portant délégation de signature de la Directrice
générale de l'Agence Régionale de Santé de la
Martinique au sein de la Direction de l'offre de
soins et de l'autonomie (DOSA)

Décision N°ARS 2024 – 11 du 19 février 2024

Portant délégation de signature

De la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique
Au sein de la Direction de l'offre de soins et de l'autonomie (DOSA)

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique,

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de la défense ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret n° 2010-339 du 31 mars 2010 relatif au régime financier des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret du Président de la République du 11 Janvier 2023 portant nomination de **Madame Anne BRUANT-BISSON** en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique, à compter du 30 janvier 2023 ;

Vu le protocole organisant les modalités de coopération dans la zone entre le Préfet de Zone et le Directeur général de l'ARS de Zone du 18 Janvier 2013 ;

Vu le protocole organisant les modalités de coopération en Martinique entre le Préfet et le Directeur général de l'ARS de la Martinique du 12 Mars 2013 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 Janvier 2023 portant délégation de signature à **Madame Anne BRUANT-BISSON**, Directrice générale de l'agence régionale de santé de la Martinique ;

Siège

Centre d'Affaires « AGORA »
ZAC de l'Étang Z'Abriocot – Pointe des Grives
CS 80656 - 97263 FORT DE FRANCE CEDEX
Tél : 05.96.39.42.43
Site Internet : www.ars.martinique.sante.fr

Vu le contrat de recrutement de Monsieur Fabien LALEU en qualité de Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé de Martinique, membre du COMEX à compter du 1^{er} Septembre 2022 ;

Vu l'arrêté n° MSO000091846850 portant nomination de **Madame Christelle LITAN** en qualité de Directrice de l'offre de soins et de l'autonomie (DOSA) ;

Vu la décision n°ARS – 037 du 5 Août 2020 portant nomination de Madame Fatiha NEHAL en qualité de Directrice déléguée à l'offre de soins (DDOS) ;

Vu la note de service du 18 mai 2020 relative à la nouvelle organisation de l'Agence,

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions et correspondances pour l'exercice des missions entrant dans son champ de compétence à **l'exception des matières visées à l'article 2** de la présente décision à :

Madame Christelle LITAN, nommée en qualité de **Directrice de l'offre de soins et de l'autonomie (DOSA)** pour ce qui concerne les décisions et correspondances relatives à :

- la mise en œuvre des orientations régionales dans le champ de l'offre de soins (hospitalière et de premier recours) et de l'autonomie ;
- l'accompagnement de la transformation de l'offre de santé ;
- l'amélioration du parcours des patients et des personnes accompagnées en favorisant la transversalité au sein du secteur de la santé, tout en répondant aux enjeux de qualité, d'efficacité, d'innovation et de prévention.

Délégation de signature est également donnée à :

Madame Fatiha NEHAL, Directrice déléguée à l'offre de soins (DDOS) et adjointe à la Directrice de l'offre de soins et de l'autonomie, pour l'ensemble de la direction déléguée à l'offre de soins.

Article 2 : **Sont exclus** de la présente délégation, quelle que soit la matière concernée :

- tous les actes administratifs ou décisions de nature à :
 - impacter les relations politiques ou la stratégie de l'ARS ;
 - modifier les effectifs de l'ARS ayant un impact ou non sur la masse salariale.
- les correspondances :
 - aux ministres, cabinets ministériels, aux directeurs de l'administration centrale, directeurs de la CNSA, au conseil national de pilotage des ARS et à son secrétariat exécutif, aux organismes nationaux d'assurance maladie ;
 - aux préfets ;
 - aux parlementaires, au président de la Collectivité Territoriale de Martinique ;
 - entrant dans un cadre contentieux engageant la responsabilité de l'Agence ;
 - de saisine de la chambre régionale des comptes et échanges avec celle-ci ;
 - aux autorités judiciaires.

Sont exclus de la présente délégation, pour tout acte et décision créateurs de droit, les matières suivantes relatives à **la gouvernance et stratégie de l'ARS** :

- la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, des commissions de coordination prévues à l'article L. 1432-1 du code de la santé publique (CSP) et des conférences de territoires ;
- l'arrêté du projet régional de santé mentionné à l'article L. 1434-1 du CSP.

Sont exclues de la présente délégation, les matières suivantes relatives à la santé publique prévention, à l'organisation de l'offre de soins et à l'offre médico-sociale, à l'inspection-contrôles :

- les interdictions de distribution des eaux destinées à la consommation humaine à l'exclusion des eaux minérales naturelles ;
- l'inhabitabilité d'un ilot ou l'insalubrité d'un logement ;
- les créations d'établissements de santé et structures médico-sociales ;
- le placement des établissements publics de santé et établissements médico-sociaux sous administration provisoire ;
- les coopérations entre établissements de santé et toutes opérations de restructuration, de regroupement de moyens pouvant impacter l'offre de soins ;
- la suspension d'exercice de professionnels de santé ;
- l'ouverture de pharmacies mutualistes ;
- les autorisations, refus d'autorisation, suspensions et retraits d'autorisations, transfert pour les officines de pharmacie, les pharmacies à usage intérieur d'établissements de santé et les laboratoires d'analyse ;
- la composition du Conseil de Surveillance des établissements publics de santé ;
- les décisions de la DGARS suite à une inspection ou à un contrôle.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à l'intéressée à l'effet de signer les actes d'ordonnancement des dépenses de l'ARS, pour les comptes des Budgets, Principal et Annexe, dans la limite des plafonds prévus à l'annexe jointe à la présente décision.

Article 4 : La décision n° ARS 2023 – 06 du 30 Janvier 2023 portant délégations de signature de la Directrice générale de l'ARS de Martinique au sein de la direction de l'offre de soins et de la direction de l'autonomie est abrogée.

Article 5 : La présente décision et son annexe seront notifiées aux intéressés et publiées au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique.

Fort-de-France, le 19 Février 2024

La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé de
Martinique,



A. Bruant
Anne BRUANT-BISSON

Voies et délais de recours :
La présente décision peut être contestée devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Annexe aux Décisions de délégations de signatures n° 2024-11 du 19 Février 2024

BUDGET PRINCIPAL

Destinations	libellés	Nature de la pièce	Ordonnateurs	Montants plafonds de la délégation de signature
Toutes destinations	Tous libellés	Autorisation d'engagement découlant d'un marché, convention ou contrat	En cas d'empêchement ou d'absence du DGARS : Fabien LALEU, DGA.	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou contrat ou convention annuelle ou pluriannuelle	En l'absence simultanée du DGARS et du DGA : Myriam CHANTEUR, Secrétaire générale.	
		Attestation de service fait - ordre de paiement	En l'absence simultanée du DGARS, du DGA et de la Secrétaire Générale : Laurence DELUGE, Directrice de Cabinet.	
BP1-MS-SPL	Masse salariale sous plafond	Autorisation d'engagement découlant d'un marché, convention ou contrat	Myriam CHANTEUR en cas d'absence : Gaëlle DISY	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou contrat ou convention annuelle ou pluriannuelle	Myriam CHANTEUR en cas d'absence : Gaëlle DISY	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Myriam CHANTEUR en cas d'absence : Gaëlle DISY	Pas de plafond
BP2-MS-HPL	Masse salariale hors plafond	Autorisation d'engagement découlant d'un marché, convention ou contrat	Myriam CHANTEUR en cas d'absence : Gaëlle DISY	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou contrat ou convention annuelle ou pluriannuelle	Myriam CHANTEUR en cas d'absence : Gaëlle DISY	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Myriam CHANTEUR en cas d'absence : Gaëlle DISY	Pas de plafond
BP3-MS-AUT	Autres dépenses de personnel	Autorisation d'engagement découlant d'un marché, convention ou contrat	Myriam CHANTEUR en cas d'absence : Gaëlle DISY ou Muriel GAUZENTE	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou contrat ou convention annuelle ou pluriannuelle	Myriam CHANTEUR en cas d'absence : Gaëlle DISY ou Muriel GAUZENTE	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Myriam CHANTEUR en cas d'absence : Muriel GAUZENTE	Pas de plafond
BP4-STRUCT	Frais de structure	Autorisation d'engagement découlant d'un marché, convention ou contrat	Myriam CHANTEUR en cas d'absence : Muriel GAUZENTE	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou contrat ou convention annuelle ou pluriannuelle	Myriam CHANTEUR en cas d'absence : Muriel GAUZENTE	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Myriam CHANTEUR en cas d'absence : Muriel GAUZENTE	Pas de plafond
BP5-IMMOB	Immobilier	Autorisation d'engagement découlant d'un marché, convention ou contrat	Myriam CHANTEUR en cas d'absence : Muriel GAUZENTE	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou contrat ou convention annuelle ou pluriannuelle	Myriam CHANTEUR en cas d'absence : Muriel GAUZENTE	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Myriam CHANTEUR en cas d'absence : Muriel GAUZENTE	Pas de plafond
BP6-INFORM	Réseaux, télécommunication et informatique	Autorisation d'engagement découlant d'un marché, convention ou contrat	Myriam CHANTEUR en cas d'absence : Muriel GAUZENTE	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou contrat ou convention annuelle ou pluriannuelle	Myriam CHANTEUR en cas d'absence : Muriel GAUZENTE	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Myriam CHANTEUR en cas d'absence : Muriel GAUZENTE	Pas de plafond
BP7-SANTE	Santé publique hors FIR	Autorisation d'engagement découlant d'un marché, convention ou contrat	Myriam CHANTEUR Julien THIRIA en cas d'absence : Muriel GAUZENTE ou Marie-Françoise EMONIDE ou Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou contrat ou convention annuelle ou pluriannuelle	Myriam CHANTEUR Julien THIRIA	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Myriam CHANTEUR Julien THIRIA En cas d'absence : Muriel GAUZENTE ou Marie-Françoise EMONIDE ou Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
BP8-MEDSOC et BP9-HABI	Médico-social hors FIR	Autorisation d'engagement découlant d'un marché, convention ou contrat	Myriam CHANTEUR En cas d'absence : Muriel GAUZENTE	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou contrat ou convention annuelle ou pluriannuelle	Myriam CHANTEUR	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Myriam CHANTEUR En cas d'absence : Muriel GAUZENTE	Pas de plafond



La Directrice Générale de
l'Agence Régionale de Santé
de Martinique

A. Bruant-Bisson
Anne BRUANT-BISSON

Annexe aux Décisions de délégations de signatures n° 2024-11 du 19 février 2024

BUDGET ANNEXE - Fonds d'Intervention Régional (FIR)

Destinations	libellés	Nature de la pièce	Enveloppe Fonctionnement et d'Intervention	Montants plafonds de la délégation de signature
Toutes destinations	Tous libellés	Autorisation d'engagement	En cas d'empêchement ou d'absence du DGARS : Fabien LALEU, DGA. En l'absence simultanée du DGARS et du DGA : Myriam CHANTEUR, Secrétaire générale. En l'absence simultanée du DGARS, du DGA et de la Secrétaire Générale : Laurence DELUGE, Directrice de Cabinet.	Pas de plafond
		Attestation de service fait - ordre de paiement		
Destinations	libellés	Nature de la pièce	Enveloppe Fonctionnement	Montants plafonds de la délégation de signature
Toutes destinations	Tous libellés	Autorisation d'engagement découlant d'un marché, convention ou contrat	Myriam CHANTEUR En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou contrat ou convention annuelle ou pluriannuelle	Myriam CHANTEUR En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Myriam CHANTEUR En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Pas de plafond
Destinations	libellés	Nature de la pièce	Enveloppe d'Intervention	Montants plafonds de la délégation de signature
BA DEMOCRATIE SANITAIRE				
Destinations de la Mission 5	Toute action visant à améliorer la prise en charge des attentes et des besoins des usagers	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Myriam CHANTEUR En cas d'absence:	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Myriam CHANTEUR En cas d'absence:	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Myriam CHANTEUR En cas d'absence:	Pas de plafond
BA MEDICO-SOCIAL				
Destinations de la mission 1-5 et missions de niveau 3 correspondantes	Prévention des traumatismes, des handicaps et de la perte d'autonomie	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destinations de la mission 2-4 et missions de niveau 3 correspondantes	Autres - Mission 1 Enveloppe Médico-Social	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Christelle LITAN Myriam CHANTEUR En cas d'absence: Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN Myriam CHANTEUR En cas d'absence: Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN Myriam CHANTEUR En cas d'absence: Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destinations de la mission 2-4 et missions de niveau 3 correspondantes	Amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et des prises en charge de l'offre médico-sociale	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destination - MI2-7-3	DAC - MAIA	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Myriam CHANTEUR Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN Myriam CHANTEUR En cas d'absence: Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN Myriam CHANTEUR En cas d'absence: Fatiha NEHAL	Pas de plafond



Destinations	libellés	Nature de la pièce	Enveloppe d'intervention	Montants plafonds de la délégation de signature
BA MEDICO-SOCIAL (suite)				
Destinations de la mission 2-98 et missions de niveau 3 correspondantes	Autres - Mission 2 enveloppe Médico-sociale	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Christelle LITAN Myriam CHANTEUR En cas d'absence: Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN Myriam CHANTEUR En cas d'absence: Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN Myriam CHANTEUR En cas d'absence: Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destinations de la mission 3-98 et missions de niveau 3 correspondantes	Autres - Mission 3 enveloppe Médico-sociale	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Christelle LITAN Myriam CHANTEUR En cas d'absence: Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN Myriam CHANTEUR En cas d'absence: Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN Myriam CHANTEUR En cas d'absence: Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destinations de la mission 4-7 et missions de niveau 3 correspondantes	Efficience des structures médico-sociales et amélioration des conditions de travail de leurs personnels	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Christelle LITAN Myriam CHANTEUR En cas d'absence: Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN Myriam CHANTEUR En cas d'absence: Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN Myriam CHANTEUR En cas d'absence: Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destinations de la mission 4-98 et missions de niveau 3 correspondantes	Autres - Mission 4 enveloppe Médico-sociale	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Christelle LITAN Myriam CHANTEUR En cas d'absence: Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN Myriam CHANTEUR En cas d'absence: Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN Myriam CHANTEUR En cas d'absence: Fatiha NEHAL	Pas de plafond
BA PREVENTION				
Destinations de la mission 1-1 et missions de niveau 3 correspondantes	Pilotage régional et soutien	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Julien THIRIA En cas d'absence: Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Julien THIRIA En cas d'absence: Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Julien THIRIA En cas d'absence: Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
Destination - MI1-1-1	Pilotage de la santé publique (hors CLS)	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Myriam CHANTEUR	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Myriam CHANTEUR	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Myriam CHANTEUR	Pas de plafond
Destination - MI1-1-4	Evaluation, expertises, études et recherches	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Myriam CHANTEUR	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Myriam CHANTEUR	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Myriam CHANTEUR	Pas de plafond
Destination - MI1-1-6	Contrats locaux de santé (CLS)	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Myriam CHANTEUR	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Myriam CHANTEUR	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Myriam CHANTEUR	Pas de plafond



A. B. H.

Destinations	libellés	Nature de la pièce	Enveloppe d'intervention	Montants plafonds de la délégation de signature
BA PREVENTION (suite)				
Destinations de la mission 1-2 et missions de niveau 3 correspondantes	Actions en matière de promotion et éducation à la santé	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Julien THIRIA En cas d'absence: Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Julien THIRIA En cas d'absence: Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Julien THIRIA En cas d'absence: Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
Destination - MI1-2-9	Cancers: structures assurant la gestion des dépistages organisés des cancers	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Myriam CHANTEUR	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Myriam CHANTEUR	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Myriam CHANTEUR	Pas de plafond
Destination - MI1-2-10	Cancers: financement des autres activités	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Myriam CHANTEUR	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Myriam CHANTEUR	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Myriam CHANTEUR	Pas de plafond
Destination - MI1-2-12	Promotion de la santé mentale	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destination - MI1-2-16	Prévention des autres maladies chroniques	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Myriam CHANTEUR	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Myriam CHANTEUR	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Myriam CHANTEUR	Pas de plafond
Destination - MI1-2-21	Promotion de la santé des consultations en difficulté et lutte contre les inégalités de santé	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Myriam CHANTEUR	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Myriam CHANTEUR	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Myriam CHANTEUR	Pas de plafond
Destination - MI1-2-22	Périnatalité et petite enfance	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Myriam CHANTEUR	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Myriam CHANTEUR	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Myriam CHANTEUR	Pas de plafond



Destinations	libellés	Nature de la pièce	Enveloppe d'intervention	Montants plafonds de la délégation de signature
BA PREVENTION (suite)				
Destination - MI1-2-25	Expérimentation jeune en souffrance psychique	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destination - MI1-2-28	Actions de prévention à destination des enfants, des adolescents et des jeunes	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Myriam CHANTEUR	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Myriam CHANTEUR	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Myriam CHANTEUR	Pas de plafond
Destination - MI1-2-29	Actions de lutte contre les addictions (hors fonds de lutte contre les addictions)	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destination - MI1-2-32	Prise en charge du psychotraumatisme	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destination - MI1-2-36	Accompagnement à la vie intime et sexuelle des personnes en situation de handicap	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destinations de la mission 1-3 et missions de niveau 3 correspondantes	Actions destinées à assurer le dépistage et le diagnostic de maladies transmissibles	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Julien THIRIA En cas d'absence: Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Julien THIRIA En cas d'absence: Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Julien THIRIA En cas d'absence: Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
Destination - MI1-3-3	SIDA, IST et hépatites: financement des autres activités	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Myriam CHANTEUR	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Myriam CHANTEUR	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Myriam CHANTEUR	Pas de plafond



A. B.

Destinations	libellés	Nature de la pièce	Enveloppe d'intervention	Montants plafonds de la délégation de signature
BA PREVENTION (suite)				
Destination - MI1-4 et missions de niveau 3 correspondantes	Prévention et gestion des situations sanitaires exceptionnelles	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Myriam CHANTEUR Christelle LITAN Julien THIRIA En cas d'absence : Fatiha NEHAL / Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Myriam CHANTEUR Christelle LITAN Julien THIRIA En cas d'absence : Fatiha NEHAL / Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Myriam CHANTEUR Christelle LITAN Julien THIRIA En cas d'absence : Fatiha NEHAL / Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
Destination - MI1-99 et missions de niveau 3 correspondantes	Autres Mission1 Prévention	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Myriam CHANTEUR Julien THIRIA En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Myriam CHANTEUR Julien THIRIA En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Myriam CHANTEUR Julien THIRIA En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
BA SANITAIRE				
Destinations de la mission 2-1 et missions de niveau 3 correspondantes	Développement des parcours de santé coordonnés et des nouveaux modes d'exercice	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond



Destinations	libellés	Nature de la pièce	Enveloppe d'Intervention	Montants plafonds de la délégation de signature
BA SANITAIRE (suite)				
Destination – MI2-1-15	Projets territoriaux de santé mentale	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Myriam CHANTEUR	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Myriam CHANTEUR	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Myriam CHANTEUR	Pas de plafond
Destinations de la mission 2-2 et missions de niveau 3 correspondantes	Réseaux de santé mentionnés au L.6321-1	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Myriam CHANTEUR	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Myriam CHANTEUR	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Myriam CHANTEUR	Pas de plafond
Destinations de la mission 2-3 et missions de niveau 3 correspondantes	Amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et des prises en charge de l'offre sanitaire	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destination – MI2-3-19	PNSP : Structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Julien THIRIA En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Julien THIRIA En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Julien THIRIA En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
Destinations de la mission 2-5 et missions de niveau 3 correspondantes	Actions favorisant un exercice pluridisciplinaire et regroupé des professionnels de santé	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destination - MI2-6	Amélioration de la qualité et de la sécurité des soins en centres de proximité de la femme et du nouveau-né (anciens centres périnataux de proximité)	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Christelle LITAN Julien THIRIA En cas d'absence : Fatiha NEHAL / Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN Julien THIRIA En cas d'absence : Fatiha NEHAL / Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN Julien THIRIA En cas d'absence : Fatiha NEHAL / Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
Destinations de la mission 2-7 et missions de niveau 3 correspondantes	Dispositifs d'appui à la coordination de parcours de santé complexes et dispositifs connexes	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond



A. Bm.

Destinations	libellés	Nature de la pièce	Enveloppe d'Intervention	Montants plafonds de la délégation de signature
BA SANITAIRE (suite)				
Destinations de la mission 2-99 et missions de niveau 3 correspondantes	Autres - Mission 2 hors médico-social	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Christelle LITAN Myriam CHANTEUR En cas d'absence: Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN Myriam CHANTEUR En cas d'absence: Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN Myriam CHANTEUR En cas d'absence: Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destinations de la mission 3-1 et missions de niveau 3 correspondantes	Rémunération forfaitaire des médecins participant à la permanence des soins	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Christelle LITAN En cas d'absence: Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN En cas d'absence: Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN En cas d'absence: Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destinations de la mission 3-2 et missions de niveau 3 correspondantes	Amélioration de la permanence des soins ambulatoires, en particulier les maisons médicales de garde	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Christelle LITAN En cas d'absence: Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN En cas d'absence: Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN En cas d'absence: Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destinations de la mission 3-3 et missions de niveau 3 correspondantes	Permanence des soins en établissement de santé	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Christelle LITAN En cas d'absence: Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN En cas d'absence: Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN En cas d'absence: Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destinations de la mission 3-4 et missions de niveau 3 correspondantes	Appui à la meilleure répartition géographique des professionnels de santé	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Christelle LITAN En cas d'absence: Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN En cas d'absence: Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN En cas d'absence: Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destination - MI3-4-2	Exercices regroupés en centres de santé	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Julien THIRIA En cas d'absence: Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Julien THIRIA En cas d'absence: Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Julien THIRIA En cas d'absence: Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
Destination - MI3-6 et missions de niveau 3 correspondantes	SEGUR - Accompagnement ouverture temporaire de lits à la demande	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Christelle LITAN En cas d'absence: Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN En cas d'absence: Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN En cas d'absence: Fatiha NEHAL	Pas de plafond



A. F. M.

Destinations	libellés	Nature de la pièce	Enveloppe d'Intervention	Montants plafonds de la délégation de signature
BA SANITAIRE (suite)				
Destination - MI3-7 et missions de niveau 3 correspondantes	Services d'accès aux soins (SAS)	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destination - MI3-8 et missions de niveau 3 correspondantes	Elargissement du cadre de la biologie délocalisée	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destination - MI3-99 et missions de niveau 3 correspondantes	Autres Mission3 hors médico-social	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Christelle LITAN Myriam CHANTEUR En cas d'absence: Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN Myriam CHANTEUR En cas d'absence: Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN Myriam CHANTEUR En cas d'absence: Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destinations de la mission 4-1 et missions de niveau 3 correspondantes	Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destination - MI4-1-1	Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Myriam CHANTEUR	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Myriam CHANTEUR	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Myriam CHANTEUR	Pas de plafond
Destination - MI4-1-8	Autres projets d'amélioration de la performance	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Myriam CHANTEUR	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Myriam CHANTEUR	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Myriam CHANTEUR	Pas de plafond
Destinations de la mission 4-2 et missions de niveau 3 correspondantes	Opérations de modernisation, d'adaptation et de restructuration des établissements ou de leurs groupements	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
MARTINIQUE

Destinations	libellés	Nature de la pièce	Enveloppe d'Intervention	Montants plafonds de la délégation de signature
BA SANITAIRE (suite)				
Destinations de la mission 4-3 et missions de niveau 3 correspondantes	Actions permettant la mutualisation des moyens de plusieurs ou de la totalité des professionnels et structures sanitaires de la région	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Christelle LITAN Myriam CHANTEUR En cas d'absence: Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN Myriam CHANTEUR En cas d'absence: Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN Myriam CHANTEUR En cas d'absence: Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destinations de la mission 4-4 et missions de niveau 3 correspondantes	Contrats locaux d'amélioration des conditions de travail	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destinations de la mission 4-5 et missions de niveau 3 correspondantes	Efficience des structures sanitaires (hors RH)	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destinations de la mission 4-6 et missions de niveau 3 correspondantes	Aides individuelles, prestations et compléments de rémunération destinés à favoriser la mobilité et l'adaptation des personnels des structures engagées dans des opérations de modernisation et de restructuration	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destinations de la mission 4-10 et missions de niveau 3 correspondantes	Autre - Aide en trésorerie	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destinations de la mission 4-99 et missions de niveau 3 correspondantes	Autres Mission4 Sanitaire	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Christelle LITAN Myriam CHANTEUR En cas d'absence: Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN Myriam CHANTEUR En cas d'absence: Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN Myriam CHANTEUR En cas d'absence: Fatiha NEHAL	Pas de plafond



BUDGET ANNEXE - Plan d'Aide à l'Investissement (PAI)

Destinations	libellés	Nature de la pièce	Enveloppe d'Intervention	Montants plafonds de la délégation de signature
Destination BA-PAIA	PAI Personnes Agées	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destination BA-PAIH	PAI Personnes Handicapées	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN En cas d'absence : Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destination BA-PAIE	PAI ESMS numériques	Autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Christelle LITAN Myriam CHANTEUR En cas d'absence: Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Christelle LITAN Myriam CHANTEUR En cas d'absence: Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait - ordre de paiement	Christelle LITAN Myriam CHANTEUR En cas d'absence: Fatiha NEHAL	Pas de plafond



La Directrice Générale de
l'Agence Régionale de Santé
de Martinique

AD

Anne BRUANT-BISSON

DEAL

R02-2024-02-09-00008

Arrêté portant retrait de l'autorisation d'exercer
et radiation au registre des entreprises de
transports de COROSINE SERGE PHILIPPE



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement**

**Arrêté N°
portant retrait de l'autorisation d'exercer et radiation au registre des entreprises
de transports publics routiers de marchandises**

LE PRÉFET

Vu le règlement (CE) n°1071/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant les règles communes sur les conditions à respecter pour exercer la profession de transporteur par route et abrogeant la directive 96/26/CE du Conseil ;
Vu le code des transports, notamment ses articles L. 3113-1 et L. 3211-1;
Vu le code des transports, notamment les articles R 3113-12 et R 3211-13 ;
Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2022 nommant Monsieur Jean-Christophe BOUVIER, préfet de la Martinique ;

Considérant que l'entreprise **COROSINE SERGE PHILIPPE** a fait l'objet de l'arrêté n°R02 2023 10 23 00016 du 23 octobre 2023 prononçant la suspension de son autorisation d'exercer ;
Considérant que l'entreprise n'a pas régularisé sa situation au regard des exigences d'exercice de la profession dans le délai de **trois mois** imparti par l'article 5 de la décision notifiée,

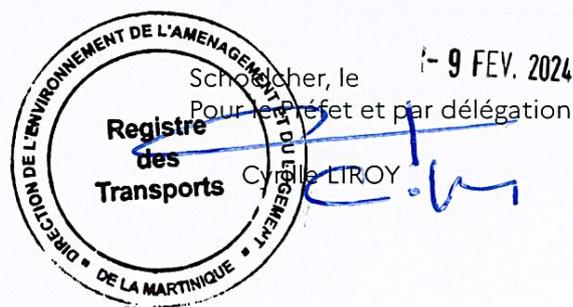
Sur Proposition du Directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ;

Par ces motifs,

ARRETE

Article 1^{er} : En application de l'article R 3211-13 du code des Transports, l'autorisation d'exercer au registre des transporteurs publics routiers de marchandises de l'entreprise **COROSINE SERGE PHILIPPE – sise LD Humbert – 97280 LE VAUCLIN siren N° 347940082** est retirée. Ce retrait entraîne sa radiation du registre électronique national des entreprises de transport par route.

Article 2 : La Secrétaire Générale de la Préfecture, et le Directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de région ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de fort-de-france dans les deux mois.



DEAL Martinique
tél : 05 96 59 57 00
www.martinique.developpement-durable.gouv.fr
BP 7212 Pointe de Jaham – 97274 Schoelcher cedex

DEAL

R02-2024-02-09-00005

Arrêté portant retrait de l'autorisation d'exercer
et radiation au registre des entreprises de
transports de DAGISTE JEAN-CLAUDE



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement**

**Arrêté N°
portant retrait de l'autorisation d'exercer et radiation au registre des entreprises
de transports publics routiers de marchandises**

LE PRÉFET

Vu le règlement (CE) n°1071/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant les règles communes sur les conditions à respecter pour exercer la profession de transporteur par route et abrogeant la directive 96/26/CE du Conseil ;

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 3113-1 et L. 3211-1;

Vu le code des transports, notamment les articles R 3113-12 et R 3211-13 ;

Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2022 nommant Monsieur Jean-Christophe BOUVIER, préfet de la Martinique ;

Considérant que l'entreprise **DAGISTE JEAN-CLAUDE** a fait l'objet de l'arrêté n°R02 2023 07 17 00005 du 17 juillet 2023 prononçant la suspension de son autorisation d'exercer ;

Considérant que l'entreprise n'a pas régularisé sa situation au regard des exigences d'exercice de la profession dans le délai de **trois mois** imparti par l'article 5 de la décision notifiée,

Sur Proposition du Directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ;

Par ces motifs,

ARRETE

Article 1^{er} : En application de l'article R 3211-13 du code des Transports, l'autorisation d'exercer au registre des transporteurs publics routiers de marchandises de l'entreprise **DAGISTE JEAN-CLAUDE – sise Le Bourg – 97218 MACOUBA siren N° 303173488** est retirée. Ce retrait entraîne sa radiation du registre électronique national des entreprises de transport par route.

Article 2 : La Secrétaire Générale de la Préfecture, et le Directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de région ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de La Réunion de France dans les deux mois.



1- 9 FEV. 2024

Schoelcher, le
Pour le Préfet et par délégation

Cyrille KROY

DEAL Martinique
tél : 05 96 59 57 00
www.martinique.developpement-durable.gouv.fr
BP 7212 Pointe de Jaham - 97274 Schoelcher cedex

DEAL

R02-2024-02-09-00004

Arrêté portant retrait de l'autorisation d'exercer
et radiation au registre des entreprises de
transports de personnes de SUD COOPÉRATIVE
MADININA TRANSPORTS



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement**

**Arrêté n°
portant retrait de l'autorisation d'exercer et radiation au registre des entreprises
de transports publics routiers de personnes**

LE PRÉFET

Vu le règlement (CE) n°1071/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant les règles communes sur les conditions à respecter pour exercer la profession de transporteur par route et abrogeant la directive 96/26/CE du Conseil ;
Vu le code des transports, notamment ses articles L. 3113-1 et L. 3211-1;
Vu le code des transports, notamment les articles R 3113-12 et R 3211-13 ;
Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2022 nommant Monsieur Jean-Christophe BOUVIER, préfet de la Martinique ;

Considérant que l'entreprise **SUD COOPERATIVE MADININA TRANSPORTS** ne dispose plus de licence de transports valide depuis le 24 août 2021;

Sur Proposition du Directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ;

ARRETE

Article 1^{er} : En application de l'article R 3113-12 du code des Transports, l'autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier de personnes de l'entreprise **SUD COOPERATIVE MADININA TRANSPORTS – sise 71 rue Osman DUQUESNAY – 97290 LE MARIN siren N° 509165577** est retirée. Ce retrait entraîne sa radiation du registre électronique national des entreprises de transport par route.

Article 2 : La Secrétaire Générale de la Préfecture, et le Directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de région ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de fort-de-france dans les deux mois.

Schoelcher, le **1- 9 FEV. 2024**
Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Service Transports Mobilité Sécurité


Cyrille LIROY

DEAL

R02-2024-02-09-00007

Arrêté portant retrait de l'autorisation d'exercer
et radiation au registre des entreprises de
transports de PINVILLE HELIER EDOUARD



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement**

**Arrêté N°
portant retrait de l'autorisation d'exercer et radiation au registre des entreprises
de transports publics routiers de marchandises**

LE PRÉFET

Vu le règlement (CE) n°1071/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant les règles communes sur les conditions à respecter pour exercer la profession de transporteur par route et abrogeant la directive 96/26/CE du Conseil ;

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 3113-1 et L. 3211-1;

Vu le code des transports, notamment les articles R 3113-12 et R 3211-13 ;

Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2022 nommant Monsieur Jean-Christophe BOUVIER, préfet de la Martinique ;

Considérant que l'entreprise **PINVILLE HELIER EDOUARD** a fait l'objet de l'arrêté n°R02 2023 10 23 00012 du **23 octobre 2023** prononçant la suspension de son autorisation d'exercer ;

Considérant que l'entreprise n'a pas régularisé sa situation au regard des exigences d'exercice de la profession dans le délai de **trois mois** imparti par l'article 5 de la décision notifiée,

Sur Proposition du Directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ;

Par ces motifs,

ARRETE

Article 1^{er} : En application de l'article R 3211-13 du code des Transports, l'autorisation d'exercer au registre des transporteurs publics routiers de marchandises de l'entreprise **PINVILLE HELIER EDOUARD – sise Allée Muscade – Anse Mitan – 97229 TROIS ILETS siren N° 321535882** est retirée. Ce retrait entraîne sa radiation du registre électronique national des entreprises de transport par route.

Article 2 : La Secrétaire Générale de la Préfecture, et le Directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de région ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de fort-de-france dans les deux mois.



Schoelcher, le **1- 9 FEV. 2024**
Pour le Préfet et par délégation
Cyrille LIROY

DEAL Martinique
tél : 05 96 59 57 00
www.martinique.developpement-durable.gouv.fr
BP 7212 Pointe de Jaham - 97274 Schoelcher cedex

DEAL

R02-2024-02-09-00006

Arrêté portant retrait de l'autorisation d'exercer
et radiation au registre des entreprises de
transports de TASTET



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement**

**Arrêté N°
portant retrait de l'autorisation d'exercer et radiation au registre des entreprises
de transports publics routiers de marchandises**

LE PRÉFET

Vu le règlement (CE) n°1071/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant les règles communes sur les conditions à respecter pour exercer la profession de transporteur par route et abrogeant la directive 96/26/CE du Conseil ;

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 3113-1 et L. 3211-1;

Vu le code des transports, notamment les articles R 3113-12 et R 3211-13 ;

Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2022 nommant Monsieur Jean-Christophe BOUVIER, préfet de la Martinique ;

Considérant que l'entreprise **TASTET** a fait l'objet de l'arrêté n°R02 2023 10 23 00014 du 23 octobre 2023 prononçant la suspension de son autorisation d'exercer ;

Considérant que l'entreprise n'a pas régularisé sa situation au regard des exigences d'exercice de la profession dans le délai de **trois mois** imparti par l'article 5 de la décision notifiée,

Sur Proposition du Directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ;

Par ces motifs,

ARRETE

Article 1^{er} : En application de l'article R 3211-13 du code des Transports, l'autorisation d'exercer au registre des transporteurs publics routiers de marchandises de l'entreprise **TASTET – sise Rivière Lézarde 2 – 97213 GROS MORNE siren N° 478638091** est retirée. Ce retrait entraîne sa radiation du registre électronique national des entreprises de transport par route.

Article 2 : La Secrétaire Générale de la Préfecture, et le Directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de région ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de fort-de-france dans les deux mois.



1- 9 FEV. 2024